1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019

Les lois sur l'eau & le contexte européen

Loi du 16 décembre 1964 :
- Création du comité de bassin
- loi pour lutter contre la pollution et répartir la ressource en eau entre les différents usages
- CB consulté sur l'opportunité des travaux et aménagement d'intérêt commun, sur les différends pouvant survenir entre les collectivités ou groupements intéressés.
- Sur proposition du conseil d'adm. il approuve les taux de redevances et le programme pluriannuel de l'agence de bassin.
- Le territoire métropolitain découpé en 6 bassins

loi du 27 déc. 1974
La redevance pollution domestique est dorénavant payée par l'usager, par l'intermédiaire de la facture d'eau.

2e loi sur l'eau
Le comité de bassin est chargé de réaliser des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Il élabore l'état des lieux et anime la concertation sur le Sdage et en suit la réalisation. Le comité de bassin émet un avis sur les Sage et les contrats de rivière.

Directive cadre sur l'eau
(23 octobre 2000)
Le Sdage devient l'instrument français de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Le comité de bassin émet un avis sur les Sage et les contrats de rivière.

loi de transposition
(21 avril 2004)
Elle transpose la directive cadre sur l'eau en droit français

Loi sur l'eau
Extension de la redevance pollution domestique à toutes les communes, une redevance « milieux aquatiques » auprès des pêcheurs en substitution de la taxe piscicole.

Les préfets coordonnateurs du bassin

M. Dupuch — M. Juillet — M. Graeve — M. Masson — M. Couzier — M. Blanc — M. Rochet — M. Terrade — M. Bentegeac — M. Bernard — M. Blanc — M. Gérard — M. Barel — M. Magnier — M. Lacroix — M. Viau — M. Bérard — M. Fragneau — M. Moisselin & M. Camus — M. Bish — M. Jau — M. Meddah — M. Falcone

Les présidents du comité de bassin

M. Pierre de Villoutreys — M. Pierre Pagot — M. Louis Perrin — M. Ambroise Guellec — M. Serge Lepeltier — M. Joël Pélicot — M. Thierry Burlot

Les témoignages

31 janvier 1968
Séance d'installation du comité de bassin

Composition du comité de bassin : 63 membres — Collectivités 33 % — Usagers 33 % — Administration 33 %

Composition du comité de bassin : 127 membres — Collectivités 33 % — Usagers 33 % — Administration 33 %

Ambroise Guellec :
« Les qualités des membres du comité de bassin nous ont constamment permis, au terme de débats toujours animés et parfois vifs, de dégager des positions majoritaires, voire consensuelles, sur des sujets aussi complexes et difficiles que la lutte contre les pollutions diffuses ou l'aménagement de la Loire. »

comité de bassin loire-bretagne

Composition du comité de bassin : 190 membres — Collectivités 40 % — Usagers 40 % — État 20 %

comité de bassin Loire-Bretagne

Serge Lepeltier :
« Au comité de bassin, nous pouvons avoir des avis contraires mais, avec les échanges, nous apprécions le degré que chacun peut accepter pour avancer et pour aller dans un sens positif. Même si un rapport de force existe au comité de bassin, il oblige tout le monde à avancer dans un même sens. Cette nécessité de consensus amène des solutions qui sont un équilibre. »

Joël Pélicot :
« On ne va pas attendre les effets du changement climatique pour adapter nos territoires, nos techniques, nos pratiques. Pour l'eau, il s'agit de mieux utiliser notre ressource, d'éviter tout gaspillage, et de mieux préserver les milieux et la biodiversité. De nombreux acteurs prennent déjà des initiatives. L'exemple est la meilleure incitation. »

Thierry Burlot :
« Je souhaite porter une ambition forte et partagée pour protéger la ressource en eau. Le comité de bassin doit être le lieu qui impulse la politique de bassin. Il nous faut repenser les moyens de la solidarité entre amont et aval, entre ville et campagne, entre montagnes, rural et littoral. Nous avons à apporter aux territoires les conditions de réussite qui visent la conciliation des acteurs. »

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)

1e Sdage Loire-Bretagne

Sdage Loire-Bretagne 2010-2015 :
Une obligation de résultats : atteindre le bon état des eaux

Sdage Loire-Bretagne 2016-2021 :
Atteindre le bon état des eaux

VOUS ÊTES ICI — Plan d'adaptation au changement climatique — Séance d'adoption (26 avril 2018)

Les programmes d'intervention

1er programme d'intervention (1969-1971)
Objectif : *lutter contre la pollution* • réalisation de stations d'épuration • volet études (réalisation de plans d'aménagement de la Loire et de la Vilaine) • soutien des étiages et protection des vals inondables contre les inondations

2e programme d'intervention (1972-1976)
Objectif : *lutter contre la pollution* > Accélérer le rythme d'équipement des stations d'épuration
Repère : Fin 1976, 50 % des villes sont équipées en stations d'épuration

3e programme d'intervention (1977-1981)
Objectif : *lutter contre la pollution*
> Mise en place de la démarche « objectifs de qualité des cours d'eau »

4e programme d'intervention (1982-1986)
Objectif : *lutter contre la pollution*

5e programme d'intervention (1987-1991)
Objectif : *améliorer, moderniser, fiabiliser ou augmenter les capacités et niveaux de traitement des ouvrages existants*

6e programme d'intervention (1992-1996)
Objectif : *doublement des aides à l'investissement pour le traitement et la collecte des eaux urbaines. Démarrage du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)*

7e programme d'intervention (1997-2002)
Objectif : *doublement des aides à l'investissement pour le traitement et la collecte des eaux urbaines. Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)*

8e programme d'intervention (2003-2006)
Objectif : *doublement des aides à l'investissement pour le traitement et la collecte des eaux urbaines. Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)*

9e programme d'intervention (2007-2012)
Objectif : *Atteindre le bon état des eaux en 2015 et répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau*
Le plan Loire 2007-2013

10e programme d'intervention (2013-2018)
Objectif : *contribuer au bon état de toutes les eaux*

11e programme d'intervention (2019-2024)

1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019